



Formation transports

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2022

Présents

Présidence :

M. Roche (Président de la section mobilités et transports - CGEDD)

Secrétariat – Représentants du SDES :

Mme Sédillot (cheffe du SDES)

M. Amoros

Mme Bessière (sous-directrice Transports)

M. Roumier

Mme Jaluzot (rapporteur)

M. Bauer

Mme Babet (secrétaire)

M. Didou

Mme Fumat

M. Rault

Mme Dejvongsa Laquarroy

M. Limousin

Mme Le-Moullec

M. Rizk

M. Baude

M. Germé

M. Trevien

M. Charrier

M. Perez

M. Defrance

M. Pentinat

M. Rageau

M. Colussi

M. Lambrey

M. Bouvry

Membres permanents :

M. Marcus (SEVS)

Mme Rivalin (Insee)

M. Motamedi (SEVS)

M. Ramonet (Insee)

M. Rouchaud (SEVS)

M. Ni (France Stratégie)

M. Tazska (SEVS)

M. André (Citepa)

M. Watt (SEVS)

Mme Dupont-Kiefer (Université Paris 1)

Mme. Pinton (SEVS)

Mme Maréchal-Dereu (France Logistique)

Mme Allezard (SEVS)

Mme Aguilera (UGE)

M. Tainturier (DGITM)

M. Madre (UGE)

M. Bureau (président de la CEDD)

Mme Flament (FNTV)

M. Chastenet (Cerema)

M. Manal (FNTR)

M. Rouland (Cerema)

Mme Suescun (UAF)

Mme Christian (Cerema)

Mme Peron (UPF)

M. Chaufour (France Urbaine)

Mme Tanguy (Banque de France)

Mme Cornet-Ambroise (AUTF)

M. Gendreau (Île-de-France Mobilités)

M. Salmon (UTP)
M. Laterrasse (UGE)
M. Savy (UGE)
M. Giret (CNR)
M. Couly (ART)
M. Chalmeau (ART)
Mme Rouault (ART)
M. Collet (DG du Trésor)
M. Roussel (FEDUCO)
Mme Salathé (ONISR)
M. Accary (AUTF)
M. Dutrieux (SNCF Voyageurs)
Mme Bouvier (ADP)
M. Azuar (URF)

M. Herrgott (ARF)
Mme Lassman-Trappier (FNE)
M. Daly (FFC)
M. Sauvart (AQST)
Mme Jourdain (DGDDI)
M. Taillan (Ademe)
M. Carra (automobile Club association)
M. Debar (CCFA)
Mme Guillon (CCFA)
Mme. Frontere (ASFA)
M. Guittet (DGAC)
M. Lefebvre (DGAC)

INTRODUCTION

M. Roche, président de la formation permanente Transports, introduit la séance. La séance est consacrée à la présentation du bilan annuel des transports 2021, ainsi qu'à la présentation des résultats d'une étude sur les coûts environnementaux du transport maritime domestique de marchandises. Pour débiter la réunion, il passe la parole à Sabine Bessière pour un point d'information sur la révision de la nomenclature d'activité française.

Mme Bessière (SDES) signale que les travaux de révision de la nomenclature d'activité française vont débiter. La nomenclature d'activité française (NAF), grille d'analyse statistique et économique du tissu productif, est emboîtée dans la nomenclature européenne, la NACE, qui est elle-même emboîtée dans la nomenclature d'activité internationale l'ISIC. Ces deux nomenclatures ont fait l'objet de travaux de révision en 2019 dans le cadre de groupes de travail européens et internationaux. Ces travaux ont abouti à l'adoption en 2022 des deux nomenclatures nouvelles, la NACE et l'ISIC. Nous en sommes maintenant à la déclinaison dans chaque pays de la NACE (la précédente révision de la NACE date de 2008). Les travaux de révision de la NAF vont être lancés sous l'égide du CNIS à l'intérieur de la structure adoptée de la NACE : section par section de la NACE, des groupes de travail examineront les besoins éventuels d'une déclinaison française plus fine (niveau sous-classe, NAF). S'agissant des transports, le pilotage du groupe est confié au SDES. Nous allons donc, en novembre, écrire aux membres de la formation transport pour leur donner des éléments d'information, de la documentation sur la révision de la NACE et pour leur proposer de participer à une réunion de concertation (*post réunion : réunion tenue le 8 décembre 2022*).

M. Roche (président) signale aux membres de la formation, que pour cette consultation, ils peuvent relayer l'information auprès des personnes expertes de leurs organismes, étant donnée la nature de ce travail, pointue et technique.

Mme Jaluzot (SDES) présente la première partie du rapport du bilan annuel des transports pour l'année 2021 (éléments de cadrage, évolution des grandeurs physiques - chapitres D, E, F G), ainsi que les éléments de conjoncture pour le 1^{er} semestre 2022.

M. Roche (président) signale que le volet Vélo se développe petit à petit et qu'il y a des éléments intéressants dans le bilan. Il y a aussi des éléments sur la qualité de service dans les transports de voyageurs, même s'ils n'ont pas été présentés en séance. Il propose un temps d'échanges autour de cette première partie.

M. Salmon (UTP) suggère que pour une meilleure compréhension contextuelle, les graphiques d'évolution, notamment au trimestre, pourraient faire apparaître les mesures sanitaires successives, car au fur et à mesure, on ne se souvient plus de leur situation dans le temps en 2020 et 2021 (*post réunion : ajout de ces éléments sur plusieurs graphiques du bilan*).

Mme Salathé (ONISR) fait la remarque qu' on ne peut pas dire que l'accidentalité est inférieure à celle d'avant la crise : l'année 2021 a bénéficié d'un couvre-feu sur les premiers 6 mois, et donc a bien réduit les accidents graves du soir/de nuit sur les premiers 6 mois.

Cela a permis de diminuer l'accidentalité : les accidents des piétons, puisqu'ils étaient rentrés avant la nuit, les accidents dûs à l'alcool, les accidents des jeunes. De ce fait, l'année 2021 n'était pas une année « normale » notamment par rapport à 2019.

M. Laterrasse (UGE) remercie les personnes ayant élaboré ce rapport. Il indique que même si en regardant les données statistiques on a l'impression d'être revenus au monde d'avant, nous sommes encore confrontés à une situation exceptionnelle, avec la mise en place du télétravail, l'organisation des réunions à distance, l'augmentation du prix de l'énergie, la montée en puissance des plate-formes (livraison de repas à domicile) et leurs impacts sur les déplacements. Une stabilité relative des données macro-statistiques cache en fait des évolutions multiples de la société et des modes de vie. Il y a donc un besoin d'instruments de suivi plus fins et plus axés sur certaines évolutions en cours, notamment avec des impératifs d'action face au changement climatique, pour bien dimensionner les actions à conduire.

M. Roche (président) indique que concernant le covoiturage, le nombre de personnes par déplacement aurait plutôt diminué ces tout derniers temps. Concernant la vente immédiate, il semblerait que le marché commence à saturer. Il propose pour 2022, d'intégrer des éléments dans la partie déplacements de voyageurs concernant le télétravail.

M. Trévien (SDES) signale qu'une étude sur le covoiturage a été publiée à l'été à partir de l'EMP 2019, donc sur des données avant la crise sanitaire. On observe pour la première fois une très légère augmentation du taux d'occupation sur longue distance qui semble indiquer un développement du covoiturage sur longue distance.

M. Couly (ART) signale que concernant les trains intercités, des lignes ont été transférées aux régions (Normandie) en 2019, ce qui explique qu'en 2019 il y ait déjà une baisse en base 100.

Mme Salathé (ONISR) fait la remarque que, concernant les transferts, il faudrait décliner le réseau routier en intégrant le réseau des métropoles urbaines, car ce n'est ni du réseau départemental, ni du réseau communal stricto sensu.

M. Roche (président) remarque que dans la partie du rapport sur les nuisances sonores, les échelles pour les différents modes sont très différentes concernant la part de la population exposée et que cela peut induire une perception éronnée du lecteur même si le texte est tout à fait correct (*post réunion : une harmonisation des échelles a été faite dans le bilan*).

M. Roche (président) demande si, concernant le transport fluvial de marchandises, on dispose d'éléments d'explication concernant sa perte de parts de marché : fermeture de canaux, réductions d'horaires ?

M. Roche (président) signale la difficulté de trouver des points de comparaison temporelle ; dans beaucoup de cas le bilan annuel 2021 donne des évolutions par rapport à 2019, en plus de 2020 ; il suggère de généraliser cette comparaison par rapport à 2019.

Mme Babet (SDES) présente la deuxième partie du rapport du bilan annuel des transports pour l'année 2021 (évolution des grandeurs économiques, compte satellite - chapitres Cadrage, A, B, C).

M. Roche (président) note que la séparation dans le rapport entre volume et prix est importante pour que le lecteur ne confonde pas l'évolution des dépenses en euros courants avec l'évolution des pratiques. Ce sera d'autant plus important pour le bilan de l'année 2022 dans un contexte d'inflation importante. Concernant le périmètre RATP, des transferts structurels de réduction du périmètre, dus à l'ouverture à la concurrence, pourraient être interprétés à tort comme des effets de réduction d'activité ; à voir comment adapter la présentation des comptes des groupes « historiques ». Concernant les transports collectifs urbains, il peut être intéressant d'avoir des indicateurs sur le financement du coût d'usage (part payée par l'utilisateur, part des subventions).

Mme Sédillot (cheffe du SDES) signale que l'augmentation du nombre de créations d'entreprises (unités légales) provient de celle des micro-entreprises notamment dans le secteur des livraisons à domicile. Elle alerte sur une difficulté dans le chapitre B due à la coexistence de la source Sirene (Insee) pour la démographie des entreprises et de la source Esane (insee). Par ailleurs, la temporalité n'est pas la même avec la source Esane (année 2020).

Mme Bessière (SDES) précise que cette difficulté concernant la temporalité perdurera, mais dans la mesure du possible, dans le bilan ont été ajoutés des éléments sur l'année 2021 à partir des comptes des grandes entreprises. La démographie des entreprises (unités légales) est aussi plus fraîche, sur l'année 2021. Parfois, des estimations sont faites : c'est notamment le cas pour le transport routier de marchandises afin d'avoir un compte provisoire 2021.

M. Roche (président) remercie le SDES pour ce rapport très complet et très utile et pour les présentations.

M. Rouchaud (SEVS) présente les résultats d'une étude sur les coûts environnementaux du transport maritime domestique de marchandises (Parution dans la collection Théma du Ministère en octobre 2022).

M. Roche (président) s'étonne, concernant le transports maritime, que les coûts environnementaux liés au bruit n'intègrent quel'impact pour la population, mais pas pour les mammifères marins.

M. André (Citepa) précise que les consommations de fioul lourd et de DML concernent tout le trafic maritime (marchandise et voyageur). Le Citepa n'est pas en mesure de séparer les consommations par type de transport, mais de séparer uniquement le domestique de l'international. Le Citepa est en train de faire une analyse des trajets domestiques maritimes en utilisant les données AIS (calcul des émissions en fonction de chaque type de bateau).

Mme Bessière (SDES) signale qu'Eurostat travaille à des matrices de distance pour le transport maritime ; cela permettra de passer à des tonnes-km sur le maritime également, y compris à l'international.

M. Tainturier (DGITM) mentionne qu'une journée d'échanges autour du tableau de bord de la logistique (travail mené avec l'Université Gustave Eiffel, en lien avec la DGE) aura lieu le 23 novembre 2022. Cela permettra aussi d'avoir un retour sur les conférences régionales logistiques.

Mme Bessière (SDES) indique que la prochaine réunion de la formation Transports se tiendra en avril (*post réunion : 13 avril 2023*) en présentiel et sera orientée autour des études.

M. Roche (président) indique qu'il faudra y discuter comment la formation Transports peut contribuer aux travaux transversaux de la commission, quelle thématique, quelle méthode de travail adopter ?

Il remercie les intervenants et les participants et clôture la séance.